

DEPARTEMENT  
**NORD**  
CANTON  
**MARLY**  
COMMUNE  
**HERGNIES**  
Pm n°13/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE  
*Liberté-Egalité-Fraternité*

## **ARRETE DU MAIRE**

### **ARRETE INTERDISANT LA CIRCULATION**

Le Maire de la Commune d'HERGNIES

Vu le Code de la Route et l'Article L 2213-1 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par monsieur Franck HALLUIN, 130 rue Jean Duez à Hornaing

Considérant qu'il convient d'interdire la circulation à Hergnies rue César Dewasmes entre l'intersection avec la rue Pierre Joseph Lemer et le numéro 114, à l'occasion de travaux de curage des fossés du 13 février 2025 au 28 février 2025.

### **ARRETE**

**Article 1** : La circulation des véhicules de toute nature seront interdits, sauf services d'urgences et riverains à Hergnies rue César Dewasmes entre l'intersection avec la rue Pierre Joseph Lemer et le numéro 114, du 13 février 2025 au 28 février 2025.

**Article 2** : Monsieur Franck Halluin sera tenue de mettre en place la signalisation diurne et nocturne ainsi que les déviations appropriées au chantier.

**Article 3** : le présent arrêté devra être affiché au droit des travaux de manière visible.

**Article 4** : Madame la commandante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles et Monsieur le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie le treize février deux mille vingt-cinq.

Le Maire  
Jacques SHNEIDER